

Fiche de données de sécurité selon la réglementation (CE) 1907/2006 (REACH)

Révision date: 2017-10-24

Remplacée: 2016-10-04

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit:

Désignation commerciale du produit: Kalama* Florosol
Numéro de produit utilisés par les entreprises: FLOROSOL
REACH numéro d'enregistrement: 01-0000015458-64-0004, Multi-constituent substance
Désignation de la substance: Mélange de cis-tétrahydro-2-isobutyle-4-méthylpyran-4-ol ; trans-tétrahydro-2-isobutyle-4-méthylpyran-4-ol
Numéro d'identification de substance: EC 405-040-6; Index 603-101-00-3
Autres moyens d'identification: 32211; 2H-pyranne-4-ol, le tétrahydro-4-méthyl-2- (2-méthylpropyl) -

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Utilisations: Ingrédient de parfumé. Les applications industrielles. Les applications professionnelle. Applications à destination des consommateurs. Voir l'annexe pour les usages visés.
Utilisations déconseillées: Produits pour consommateur avec possibilité de contact oral notable.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Fabricant / Fournisseur: EMERALD KALAMA CHEMICAL LIMITED
Dans Road
Widnes
Cheshire WA8 0RF
Royaume-Uni
Téléphone : +44 (0) 151 423 8000. FAX: +44 (0) 151 423 8127.
e-mail: product.compliance@emeraldmaterials.com
Pour plus de renseignements sur cette FDS:

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

ChemTel (24 heures) : 1-800-255-3924 (États-Unis); +1-813-248-0585 (en dehors des États-Unis).

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Classification du produit selon la réglementation CE 1272/2008 (CLP) telle que modifiée:

Irritation oculaire, catégorie 2, H319

2.2. Éléments d'étiquetage:

Étiquetage du produit selon la réglementation CE 1272/2008 (CLP) telle que modifiée:

Pictogramme(s) de danger:



Mention d'avertissement:

Attention

Mention(s) de danger:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Mention(s) de mise en garde:

Nom du FDS: Kalama* Florosol

P280 Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Informations supplémentaires: Pas de renseignements supplémentaires

Les mises en garde sont conformes aux dispositions de l'annexe III du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) et l'ECHA Guide sur l'étiquetage et à l'emballage. Les réglementations en vigueur dans chaque pays ou région peuvent déterminer quelles sont les déclarations obligatoires sur l'étiquette des produits. Pour plus de précisions, reportez-vous à l'étiquette des produits.

2.3. Autres dangers:

Critères PBT/vPvB:

Le produit ne répond pas aux critères de classification PBT et vPvB.

Autres dangers:

Pas de renseignements supplémentaires

Voir la section 11 pour les données toxicologiques.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance:

<u>Numéro de CAS</u>	<u>Nom Chimique</u>	<u>% en poids</u>	<u>Classification</u>	<u>Mentions de danger</u>
0063500-71-0	Tétrahydro-2-isobutyl-4-méthylpyranne-4-ol, mélange d'isomères (cis et trans)	95-100	Eye Irrit. 2	H319
<u>Numéro de CAS</u>	<u>Nom Chimique</u>	<u>% en poids</u>	<u>REACH numéro d'enregistrement</u>	<u>CE/Liste Number</u>
0063500-71-0	Tétrahydro-2-isobutyl-4-méthylpyranne-4-ol, mélange d'isomères (cis et trans)	95-100	01-0000015458-64-0004	405-040-6

Voir la Section 16 pour consulter le texte intégral des mentions de danger (H) (EC 1272/2008).

Les quantités indiquées sont typiques et ne représentent pas une spécification. Les composants restants sont exclusifs, inoffensifs et/ou présents en quantités inférieures aux limites à déclarer.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours:

Généralités: Si une irritation ou d'autres symptômes se font sentir ou persistent, évacuer la victime de la zone en question, quelle que soit la voie d'exposition, et consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement les yeux avec de grandes quantités d'eau non contaminée pendant au moins quinze (15) minutes. Rincer plus longtemps si des résidus de produit chimique ont pénétré dans l'œil. Assurer un bon rinçage des yeux en maintenant les paupières ouvertes à l'aide de la main et en imprimant un mouvement circulaire aux yeux. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Contact avec la peau: Laver soigneusement la région contaminée avec beaucoup d'eau et du savon. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Inhalation: Se retirer ou retirer la victime à l'air libre si le produit a un effet nocif. En cas de difficultés à respirer, administrer de l'oxygène. Si la personne affectée ne respire plus, assurer la respiration artificielle. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Ingestion: Ne pas faire vomir. Ne jamais donner quoi que ce soit à ingérer par la bouche à une personne sans connaissance. Se rincer complètement la bouche à l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

Protection des secouristes: Porter des vêtements et le matériel de protection personnelle appropriés aux risques.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Irritation. Le contact prolongé ou répété peut aggraver les affections cutanées présentes. Voir la section 11 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Traiter les symptômes

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés: Utiliser de l'eau pulvérisée, de la poudre extinctrice ABC, de la mousse ou du dioxyde de carbone. L'eau ou la mousse peuvent provoquer le moussage. Utiliser de l'eau pour maintenir froids les récipients exposés au feu. On peut utiliser de l'eau pulvérisée pour curer les déversements accidentels loin des endroits d'exposition.

Moyens d'extinction inappropriés: Aucun connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Risques exceptionnels d'incendie et d'explosion: Ce produit ne pose pas de risque d'incendie mais brûlera s'il est enflammé. Exposé à des chaleurs extrêmes, le récipient fermé peut éclater (en raison de la pression accumulée).

Produits de combustion dangereux: Des substances irritantes ou toxiques peuvent être émises durant les phases d'incinération, de combustion ou de décomposition. Voir la section 10 (10.6 Produits de décomposition dangereux) pour obtenir des renseignements supplémentaires.

5.3. Conseils aux pompiers:

Porter un appareil respiratoire autonome avec masque complet et fonctionnant par pression positive intermittente (ou toute autre pression positive) et des vêtements de protection. Le personnel ne portant pas d'appareil respiratoire doit quitter la zone de façon à ne pas être exposé à des gaz toxiques provenant de la combustion, du brûlage ou de la décomposition. Dans un endroit fermé ou mal ventilé, porter un appareil respiratoire autonome pendant le nettoyage, immédiatement après un incendie, ainsi que pendant la phase d'attaque des opérations d'extinction du feu.

Voir la section 9 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Voir la section 8 pour obtenir des recommandations sur le port d'un équipement de protection individuelle. En cas de déversement dans un endroit encloué, ventiler l'endroit. Éliminer les sources d'inflammation. Le port d'un équipement de protection individuelle est obligatoire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas purger le liquide dans les égouts publics, le réseau d'eau ou les eaux de surface.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Contenir en endiguant avec du sable, de la terre ou un autre matériau non combustible. Porter des vêtements et le matériel de protection personnelle appropriés aux risques. Absorbe les déversements à l'aide d'un produit inerte. Mettre dans un contenant fermé et étiqueté; stocker dans un endroit sûr en attendant l'élimination. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau.

6.4. Référence à d'autres rubriques:

Reportez-vous à la section 8 pour connaître les recommandations concernant l'utilisation des équipements de protection personnelle, et à la section 13 pour l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

A l'instar des produits chimiques, respecter de bonnes procédures de travail. Ne pas couper, percer ou souder sur ou à proximité du récipient. Se laver soigneusement après avoir manipulé ce produit. Toujours se laver avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Utiliser ce produit dans des conditions largement ventilées. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter tout contact répété ou prolongé avec la peau. Éviter d'inhalier l'aérosol, le brouillard, l'embrun de pulvérisation, la fumée ou la vapeur. Ne pas boire, goûter, avaler ou ingérer ce produit. Laver tout vêtement contaminé avant de l'utiliser à nouveau. Assurer la présence de bassins oculaires et de douches d'urgence dans la zone de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Stocker ce produit à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10). Ne pas stocker dans des contenants ouverts, non ou mal étiquetés. Tenir le contenant fermé lorsque le produit n'est pas

utilisé. Ne pas réutiliser les contenants vides n'ayant pas fait l'objet d'un nettoyage et d'une remise en état industriels. Le conteneur vide contient un résidu qui peut présenter les mêmes risques que le produit.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations sur les mesures particulières de gestion des risques : reportez-vous à l'annexe de cette fiche technique de sécurité (scénarios d'exposition).

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle:

Limites d'exposition professionnelle (OEL):

<u>Nom Chimique</u>	<u>UE OELV</u>	<u>UE IOELV</u>	<u>ACGIH - TWA/Niveau plafond</u>	<u>ACGIH - STEL</u>
Tétrahydro-2-isobutyl-4-méthylpyranne-4-ol, mélange d'isomères (cis et trans)	N/E	N/E	N/E	N/E
<u>Nom Chimique</u>	<u>France VME</u>	<u>Belgium OEL</u>		
Tétrahydro-2-isobutyl-4-méthylpyranne-4-ol, mélange d'isomères (cis et trans)	N/E	N/E		
<u>Nom Chimique</u>	<u>Suisse OEL</u>			
Tétrahydro-2-isobutyl-4-méthylpyranne-4-ol, mélange d'isomères (cis et trans)	N/E			

N/E = Non établi (aucune limite d'exposition établie pour les substances répertoriées dans le pays, la région ou l'organisation répertoriés).

Doses dérivées sans effet (DNELs)-Travailleurs:

<u>Nom Chimique</u>	<u>Inhalation-aiguë (locaux)</u>	<u>Inhalation-aiguë (systémiques)</u>	<u>Inhalation-long terme (locaux)</u>	<u>Inhalation-long terme (systémiques)</u>
Tétrahydro-2-isobutyl-4-méthylpyranne-4-ol, mélange d'isomères (cis et trans)	N/E	N/E	N/E	6,1 mg/m ³
<u>Nom Chimique</u>	<u>Cutanée-aiguë (locaux)</u>	<u>Cutanée-aiguë (systémiques)</u>	<u>Cutanée-long terme (locaux)</u>	<u>Cutanée-long terme (systémiques)</u>
Tétrahydro-2-isobutyl-4-méthylpyranne-4-ol, mélange d'isomères (cis et trans)	N/E	N/E	N/E	3,9 mg/kg bw/jour

Concentrations prédites sans effet (PNECs):

<u>Nom Chimique</u>	<u>Eaux douces</u>	<u>Eaux marines</u>	<u>Rejets discontinus</u>	<u>Sols</u>
Tétrahydro-2-isobutyl-4-méthylpyranne-4-ol, mélange d'isomères (cis et trans)	0.094 mg/L	0.0094 mg/L	0.94 mg/L	0,0902 mg/kg sols dw
<u>Nom Chimique</u>	<u>Sédiments (eaux douces)</u>	<u>Sédiments (eaux marines)</u>	<u>ITEU (STP)</u>	<u>Orale</u>
Tétrahydro-2-isobutyl-4-méthylpyranne-4-ol, mélange d'isomères (cis et trans)	0,412 mg/kg sédiments dw	0,0412 mg/kg sédiments dw	10 mg/L	pas de potentiel de bioconcentration

N/E = Non établi; N/A (S.O.) = Sans objet (non requis); bw=poids corporel; day=jour; dw = poids sec; ww = poids humide.

TÉTRAHYDRO-2-ISOBUTYL-4-MÉTHYLPYRANNE-4-OL, MÉLANGE D'ISOMÈRES (cis et trans) : dose dérivée sans effet (DNEL) pour la population générale :

- Inhalation, effets systémiques, à long terme : 1,8 mg/m³
- Effets dermiques, systémiques, à long terme : 2,4 mg/kg de poids corporel/jour
- Effets oraux, systémiques, à long terme : 1 mg/kg de poids corporel/jour

8.2. Contrôles de l'exposition:

Contrôles techniques appropriés: Assurer une ventilation efficace et au besoin par aspiration à la source pour éloigner les embruns de pulvérisation, aérosols, fumées, brouillards et vapeurs des employés et prévenir leur inhalation systématique. La ventilation doit être adéquate pour maintenir le milieu de travail sous la ou les limites d'exposition indiquées dans la fiche de données de sécurité.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:

Protection des yeux et du visage: Lunettes de sécurité ou à coques requises.

Protection des mains: Eviter tout contact cutané lors du mélange ou la manutention des matériaux en portant imperméable et des gants. En cas d'immersion contact prolongé ou fréquemment répété, des gants avec des temps de passage de plus de 240 minutes (classe de protection ou supérieur à 5) sont recommandés. Pour un bref contact ou les applications de démarrage, des gants avec des temps de rupture de 10 minutes ou plus sont recommandés (classe de protection 1 ou supérieur). Matériel suggéré pour les gants de protection: PVC (polychlorure de vinyle). Les gants de protection utilisés doivent être conformes aux dispositions de la directive CE 89/686/CEE et à la norme EN 374 correspondante. La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de l'utilisation qui en est faite (par ex., fréquence et durée de contact, autres produits chimiques pouvant être manipulés, résistance chimique du matériau de fabrication du

gant et dextérité). Demandez toujours conseil à votre fournisseur de gants pour connaître le matériau le plus approprié.

Protection de la peau et du corps: Appliquer de bonnes pratiques de laboratoire/lieu de travail, notamment le port de tenues de protection individuelle : blouse de laboratoire, lunettes de sécurité et gants protecteurs.

Protection respiratoire: Avec une ventilation appropriée, il n'est pas nécessaire d'utiliser une protection respiratoire. En cas de ventilation insuffisante, porter l'équipement respiratoire approprié aux risques.

Informations diverses: Des bassins oculaires et des douches de décontamination sont recommandés dans la zone de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: Voir les sections 6 et 12.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

État physique:	Liquide	pH:	Non disponible
Apparence:	Incolore à jaune pâle	Densité relative:	0.943-0.953
Odeur:	Fleur	Coefficient de partage (n-octanol/eau):	1.65 @ 23°C
Seuil olfactif:	Non disponible	Pourcentage volatile (poids):	Non disponible
Solubilité dans l'eau:	Partiellement soluble	Composés organiques volatiles (VOC):	Non disponible
Taux d'évaporation:	Non disponible	Point d'ébullition °C:	227 °C
Pression de vapeur:	0.005 kPa (0.04 mm Hg) @ 20°C	Point d'ébullition °F:	440 °F
Densité de vapeur:	Non disponible	Point d'éclair:	106 °C (223 °F) Vase clos
Viscosité:	234 mPa.s @ 20°C	Température d'auto-inflammabilité:	328°C (622°F)
Point de fusion / Point de congélation:	Non disponible	Inflammabilité (solide, gaz):	Sans objet (liquide)
Propriétés comburantes:	Pas d'oxydation	Limites d'inflammabilité ou Limites d'explosivité:	LFL/LEL: Non disponible
Propriétés explosives:	Non explosif		UFL/UEL: Non disponible
Température de décomposition:	Non disponible		

9.2. Autres informations:

Les quantités indiquées sont typiques et ne représentent pas une spécification.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité:

Aucun connu.

10.2. Stabilité chimique:

Ce produit est stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

La polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

Sources de chaleur et de combustion excessives.

10.5. Matières incompatibles:

Éviter le contact avec les agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Oxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques:

Informations sur les voies d'exposition probables:

Généralités: Le matériel de protection doit être utilisé et les procédures de manipulation doivent être suivies pour réduire l'exposition au minimum.

Yeux: Provoque une sévère irritation des yeux.

Peau: Le contact répété ou prolongé avec la peau peut entraîner une irritation.

Inhalation: Les concentrations élevées de vapeur en suspension dans l'air produites par chauffage, brouillard ou pulvérisation peuvent irriter les voies respiratoires et les muqueuses.

Ingestion: L'ingestion peut entraîner une irritation.

Renseignements sur la toxicité aiguë: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

<u>Nom Chimique</u>	<u>CL50 Inhalation</u>	<u>Espèce</u>	<u>DL50 Orale</u>	<u>Espèce</u>	<u>DL50 Cutané</u>	<u>Espèce</u>
Tétrahydro-2-isobutyl-4-méthylpyranne-4-ol, mélange d'isomères (cis et trans)	N/E	N/E	>2000 mg/kg	Rat / adulte	>2000 mg/kg	Lapin / adulte

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

<u>Nom Chimique</u>	<u>Irritation de la peau</u>	<u>Espèce</u>
Tétrahydro-2-isobutyl-4-méthylpyranne-4-ol, mélange d'isomères (cis et trans)	Faible irritant	Lapin / adulte

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux - Catégorie 2.

<u>Nom Chimique</u>	<u>Irritation des yeux</u>	<u>Espèce</u>
Tétrahydro-2-isobutyl-4-méthylpyranne-4-ol, mélange d'isomères (cis et trans)	Irritant	Lapin / adulte

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

<u>Nom Chimique</u>	<u>Sensibilisation cutanée</u>	<u>Espèce</u>
Tétrahydro-2-isobutyl-4-méthylpyranne-4-ol, mélange d'isomères (cis et trans)	Non sensibilisant	Cobaye / adulte

Cancérogénicité: Non classé (aucune information pertinente n'a été trouvée).

Mutagénicité sur les cellules germinales: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). TÉTRAHYDRO-2-ISOBUTYL-4-MÉTHYLPYRANNE-4-OL, MÉLANGE D'ISOMÈRES (cis et trans) : Les études de mutagénicité ont produit des résultats négatifs à la fois in vivo et in vitro.

Toxicité pour la reproduction: Non classé. TÉTRAHYDRO-2-ISOBUTYL-4-MÉTHYLPYRANNE-4-OL, MÉLANGE D'ISOMÈRES (cis et trans) : Toxicité sur la reproduction, cutané, ratas: NOAEL (dose sans effet nocif observé) 1000 mg/kg bw/jour. Toxicité pour le développement, cutané, ratas : NOAEL (dose sans effet nocif observé), toxicité maternelle = 1000 mg/kg de poids corporel/jour ; NOAEL (dose sans effet nocif observé), toxicité pour le développement = 1000 mg/kg de poids corporel/jour.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). TÉTRAHYDRO-2-ISOBUTYL-4-MÉTHYLPYRANNE-4-OL, MÉLANGE D'ISOMÈRES (cis et trans) : Estudio de toxicidad con dosis repetida: NOAEL (nivel sin efectos adversos observables), oral, ratas - 125 mg/kg de peso corporal/día; NOAEL, cutané, ratas - 1000 mg/kg de peso corporal/día.

Danger par aspiration: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Renseignements sur les autres formes de toxicité: Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité:

Nom Chimique

Tétrahydro-2-isobutyl-4-méthylpyranne-4-ol, mélange d'isomères (cis et trans)

Poissons 96 heures CL50

354 mg/L

Poissons 96 heures CL50

N/E

Poissons - Chronique NOEC

N/E

Nom Chimique

Tétrahydro-2-isobutyl-4-méthylpyranne-4-ol, mélange d'isomères (cis et trans)

Invertébrés 48 heures CE50

320 mg/L

Invertébrés 24 heures CE50

N/E

Invertébrés - Chronique NOEC

N/E

Nom Chimique

Tétrahydro-2-isobutyl-4-méthylpyranne-4-ol, mélange d'isomères (cis et trans)

Algues - 96 heures CE50

N/E

Algues - 72 heures CE50

>100 mg/L

Algues - Chronique NOEC

N/E

12.2. Persistance et dégradabilité:

Nom Chimique

Tétrahydro-2-isobutyl-4-méthylpyranne-4-ol, mélange d'isomères (cis et trans)

Biodégradation

N'est pas facilement biodégradable (OECD 301B)

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Nom Chimique

Tétrahydro-2-isobutyl-4-méthylpyranne-4-ol, mélange d'isomères (cis et trans)

Facteur de bioconcentration (BCF)

N/E

Log Kow

1.65 @ 23°C

12.4. Mobilité dans le sol:

Nom Chimique

Tétrahydro-2-isobutyl-4-méthylpyranne-4-ol, mélange d'isomères (cis et trans)

Mobilité dans le sol (Koc/Kow)

41,48 (calculé)

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Le produit ne répond pas aux critères de classification PBT et vPvB.

12.6. Autres effets néfastes:

Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets:

Mettez les contenus inutilisés au rebut (incinération) conformément aux réglementations nationales et locales. Mettez le récipient au rebut conformément aux réglementations nationales et locales. Engagez des entreprises de gestion des déchets dûment agréées, le cas échéant.

Voir la section 8 pour obtenir des recommandations sur le port d'un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Les informations données ci-dessous sont fournies pour vous aider dans votre documentation. Elles peuvent compléter celles portées sur l'emballage. L'emballage de votre produit peut indiquer une version différente d'étiquetage en fonction de sa date de fabrication. Suivant les quantités des emballages intérieurs et les instructions d'emballage, il peut être soumis à des exceptions réglementaires spécifiques.

14.1. Numéro ONU: N/A

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Non réglementé - Voir les détails sur le connaissance

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Catégorie de danger étatsunienne DOT: N/A

Catégorie de danger canadienne TDG: N/A

Catégorie de danger européenne ADR/RID: N/A

Catégorie de danger (océans) Code IMDG: N/A

Catégorie de danger (atmosphère) ICAO/IATA: N/A

La mention "N/A" en regard de la catégorie de danger indique que le produit en question ne fait pas l'objet d'une réglementation particulière pour le transport.

Nom du FDS: Kalama* Florosol

14.4. Groupe d'emballage: N/A

14.5. Dangers pour l'environnement:

Polluants marin: Sans objet

Substance dangereuse (États-Unis): Sans objet

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Sans objet

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC:

Sans objet

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Europe REACH (EC) 1907/2006: Les composants applicables sont enregistrés, exclus ou conformes. La réglementation REACH ne s'applique qu'aux substances fabriquées ou importées vers l'Union Européenne. Emerald Performance Materials a satisfait à ses obligations dans le cadre de la réglementation REACH. Les informations REACH concernant ce produit ne sont fournies que pour information. Chaque entité juridique peut avoir des obligations REACH différentes selon sa position dans la chaîne d'approvisionnement. Pour les matériaux fabriqués en dehors de l'UE, l'importateur officiel doit comprendre et respecter ses obligations précises dans le cadre de la réglementation.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation de l'UE: Sans objet

Autres renseignements sur l'UE: Pas de renseignements supplémentaires

Réglementations nationales: Pas de renseignements supplémentaires

Inventaires des produits chimiques:

<u>Réglementation</u>	<u>Statut</u>
Inventaire australien des substances chimiques (AICS):	Y
Liste intérieure des substances du Canada (LIS):	Y
Liste extérieure des substances du Canada (LES):	N
Inventaire chinois des substances chimiques existantes (IECSC):	Y
Inventaire européen des CE (EINECS, ELINCS, NLP):	Y
Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS):	N
Inventaire japonais loi sur la santé et la sécurité industrielle (ISHL):	N
Liste coréenne des substances chimiques existantes évaluées (ECL):	Y
Inventaire des substances chimiques de la Nouvelle-Zélande (NZIoC):	Y
Inventaire philippin des produits et des substances chimiques (PICCS):	Y
Inventaire Taiwan des substances chimiques existantes:	Y
États-Unis Toxic Substances Control Act (TSCA):	Y

Une liste "Y" indique que tous les composants ajoutés intentionnellement sont répertoriés ou conformes à la réglementation. Une liste "N" indique que pour un ou plusieurs composants : 1) il n'existe pas de liste d'inventaire publique; 2) aucune information n'est disponible ou 3) le composant n'a pas été vérifié. Un "Y" pour la Nouvelle-Zélande peut signifier qu'une norme de groupe qualifié peut exister pour les composants de ce produit.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour la substance ou le mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Mentions de danger (H) dans la section Composition (section 3):

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Raison de la révision: Modifications dans la (les) section(s): 15

Méthode d'évaluation pour la classification des mélanges: Sans objet (substance)

Légende:

*: Marque de commerce propriété de Emerald Performance Materials, LLC.

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

N/A: Sans objet

Nom du FDS: Kalama* Florosol

N/E: Non établi

STEL: Limite d'exposition de courte durée (moyenne pondérée dans le temps pour 15 minutes)

TWA: Moyenne pondérée dans le temps (exposition pour une journée de travail de 8 heures)

UE OELV: Valeur limite d'exposition professionnelle de l'Union européenne

UE IOELV: Valeur limite indicative d'exposition professionnelle de l'Union européenne

Responsabilités de l'utilisateur / Clause de non responsabilité:

Les renseignements contenus dans les présentes sont fondés sur nos connaissances actuelles et ont pour unique objet la description du produit en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Aussi, les présentes ne sauraient en aucun cas être considérées comme ayant valeur de garantie quant à une propriété quelconque du produit, et le client est seul responsable de l'usage qui est fait des présentes.

Fiche de données de sécurité préparée par :

Service de conformité des produits

Emerald Performance Materials, LLC

1499 SE Tech Center Place, Suite 300

Vancouver, WA 98683

États-Unis

Annexe

Scénarios d'exposition

Informations de substances:

Désignation de la substance : 2H-Pyran-4-ol, tetrahydro-4-methyl-2-(2-methylpropyl)-.

EC# 405-040-6 / CAS# 63500-71-0

REACH numéro d'enregistrement : 01-0000015458-64-0004.

Liste des scénarios d'exposition:

ES1 : Industriel formulation.

ES2 : Industriel composition

ES3 : Utilisation dans des produits de nettoyage - Industriels

ES4 : Utilisation dans des produits de nettoyage et cirages ou produits de polissage - Professionnels

ES5 : Utilisation dans des produits de nettoyage - Grand public

ES6 : Utilisation dans le traitement de l'air

ES7 : Utilisation grand public de produits cosmétiques

ES8 : Autres utilisations par le grand public comme parfum

Remarques d'ordre général:

Aucun risque pour l'environnement n'ayant été identifié, aucune évaluation de l'exposition ni aucune caractérisation du risque n'ont été effectuées. Les évaluations d'exposition des travailleurs de premier niveau ont été au départ effectuées à l'aide de la méthode EasyTRA 4.1.0 et la méthode ECETOC TRA version 3.0 (ECETOC TRA v3). Pour tous les scénarios contributeurs dans le grand public, les évaluations d'exposition de deuxième niveau du grand public ont été effectuées selon ConsExpo v4.1.

Scénario d'exposition (1): Industriel formulation.

1. Scénario d'exposition (1)

Titre abrégé du scénario d'exposition:

Industriel formulation.

Liste des descriptions d'utilisation:

Catégorie de secteur d'utilisation (SU) : SU10

Catégorie de processus (PROC) : PROC1, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15

Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC) : ERC2

Liste des désignations des scénarios de travailleur de contribution et PROC correspondants:

PROC1 Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable. Utilisation des substances dans un système confiné de haute intégrité, présentant un faible potentiel d'expositions, p. ex. tout échantillonnage à l'aide de systèmes en boucle fermée.

PROC3 Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation). Fabrication par lots d'un produit chimique ou formulation, au cours de laquelle la manipulation prédominante a lieu sous confinement, p. ex. par transferts en circuits clos, mais présentant quelques possibilités de contact avec les substances chimiques, p. ex. lors de l'échantillonnage.

PROC5 Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants). Fabrication ou formulation de produits chimiques ou d'articles utilisant des technologies faisant appel au mélange de matières solides ou liquides et dont le processus se déroule par étapes, chacune pouvant présenter une possibilité de contact important.

PROC8a Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces

derniers, dans des installations non spécialisées. Échantillonnage, chargement, remplissage, transfert, déversement, ensachage dans des installations non spécialisées. Il faut s'attendre à une exposition liée à la formation de poussières, vapeurs, aérosols ou débordements et au nettoyage des équipements.

PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées. Échantillonnage, chargement, remplissage, transfert, déversement, ensachage dans des installations spécialisées. Il faut s'attendre à une exposition liée à la formation de poussières, vapeurs, aérosols ou débordements et au nettoyage des équipements.

PROC9 Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage). Chaînes de remplissage spécialement conçues pour capturer les émissions de vapeurs et d'aérosols et minimiser les débordements.

PROC14 Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation. Traitement des préparations et/ou des substances (liquide et solide) pour les préparations ou articles. Les substances de la matrice chimique peuvent être exposées à des conditions mécaniques et/ou thermoénergétiques élevées. L'exposition est principalement associée aux vapeurs volatiles et/ou générées, de la poussière peut également se former.

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire. Utilisation de substances en laboratoire à petite échelle (< 1 l ou 1 kg).

Désignation du scénario environnemental de contribution et ERC correspondant:

ERC2 Formulation de préparations. Mélange et composition de substances dans des préparations dans tout type d'industrie de formulation tels que des peintures, produits à faire soi-même, colles à pigment, combustibles, produits ménagers (produits de nettoyage), lubrifiants, etc.

Explications supplémentaires:

Formulation, emballage et réemballage de la substance et de ses mélanges dans des opérations continues ou par lots, y compris le stockage, les transferts de matière, le mélangeage, le pressage de tablettes, la compression, la granulation, l'extrusion, l'emballage à petite et grande échelle, l'échantillonnage, la maintenance et les activités de laboratoire associées.

Application industrielle.

Pour plus d'informations sur les descriptions d'utilisation standardisées, reportez-vous aux directives de l'AEPC (Agence européenne des produits chimiques) concernant les informations requises et l'évaluation de la sécurité chimique, au chapitre R.12 relatif au système de description (http://guidance.echa.europa.eu/docs/guidance_document/information_requirements_r12_en.pdf).

2. Les conditions d'utilisations affectant l'exposition**2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs**

Généralités:	Les normes d'hygiène professionnelle en vigueur sont appliquées. Fumer, manger et boire sont interdits sur le lieu de travail. Les liquides renversés sont nettoyés immédiatement. Les employés doivent avoir suivi la formation de base et porter des gants résistants aux produits chimiques. Éviter le contact avec les yeux. PROC8a, PROC9, PROC14: Selon l'article 14 (2a f) de la réglementation REACH (CE) n° 1907/2006, l'estimation de l'exposition et la caractérisation du risque ne sont pas nécessaires si le taux de la substance dans une préparation est de moins de 1 %.
Caractéristiques du produit:	Concentration de la substance : - PROC1, PROC3, PROC5, PROC8b, PROC15: Jusqu'à 25% (une approche de réduction de concentration linéaire est utilisée). - PROC8a, PROC9, PROC14: Jusqu'à 1%. Etat physique : liquide. Pression de vapeur : 1 Pa. Fugacité : Faible.
Fréquence et durée de l'utilisation/exposition:	Durée : 5 jours par semaine - PROC3, PROC5 : 1-4 heures/jour. - PROC1, PROC8b : 15 minutes à 1 heure/jour. - PROC15 : <15 minutes.
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	Surface cutanée exposée : - PROC1, PROC3, PROC15 : 240 cm ² (une main, paume uniquement). - PROC5 : 480 cm ² (deux mains, paume uniquement). - PROC8b : 960 cm ² (deux mains).
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs:	Lieu : Utilisation intérieure. Domaine : usage industriel.
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:	Ventilation générale : Ventilation générale de base (renouvellement d'air de 1-3 volumes par heure) : 0 %. Confinement : - PROC1 : Système fermé (contact minimal lors des opérations de routine). - PROC3 : Procédé par lot fermé avec exposition occasionnelle contrôlée. - PROC5, PROC8b, PROC15 : Non. Ventilation locale : Non requis.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé:

Protection respiratoire : Non requis.
 Protection dermique : Oui (gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN374 avec formation de base des salariés), Gants APF 10 (efficacité dermique minimale : 90 %).

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation REACH:

Les normes d'hygiène professionnelle en vigueur sont appliquées.
 Les opérations/tâches manuelles doivent être limitées au strict minimum.
 Les éclaboussures et le renversement de liquide sont à éviter.
 Le contact avec des outils et des objets contaminés doit être évité.
 Nettoyage régulier des équipements et du lieu de travail.
 Formation du personnel aux pratiques métier recommandées.
 Supervision en place pour veiller à l'application des mesures de réduction des risques et au respect des conditions d'exploitation.

2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Généralités:

Aucun risque pour l'environnement n'ayant été identifié, aucune évaluation de l'exposition ni aucune caractérisation du risque n'ont été effectuées.

3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Santé

Informations sur un scénario de contribution (1): PROC5, PROC8b

Méthode d'estimation d'exposition: EasyTRA 4.1.0 et ECETOC TRA Worker v3. Seuls les chiffres les plus élevés sont présentés ici.

Estimation d'exposition:

	<u>Voie d'exposition</u>	<u>Estimation de l'exposition</u>	<u>RCR</u>	<u>Remarques</u>
Travailleur, durable, systémique	Cutanée	0,342857 mg/kg bw/jour	0.087912	PROC5, PROC8b
Travailleur, durable, systémique	Inhalation	5.383 mg/m3	0.882521	PROC5
Travailleur, durable, systémique	Des voies d'exposition combinées	1,112 mg/kg bw/jour	0.970433	PROC5

RCR=ratio de caractérisation des risques (PEC/PNEC ou estimation de l'exposition/DNEL) ; PEC = concentration prévisible dans l'environnement.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Santé:

Les expositions prévues ne devraient pas dépasser la dose moyenne dérivée sans effet DN(M)EL quand les mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation détaillées à la Section 2 sont appliquées. Quand d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents. Durée : 5 jours par semaine. PROC3, PROC5 : 1- 4 heures/jour. PROC1, PROC8b : 15 minutes à 1 heure/jour. PROC15 : <15 minutes. Protection dermique : Oui (gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN374 avec formation de base des salariés). Gants APF 10 (efficacité dermique minimale : 90 %). Concentration de la substance : PROC1, PROC3, PROC5, PROC8b, PROC15: Jusqu'à 25% (une approche de réduction de concentration linéaire est utilisée). PROC8a, PROC9, PROC14: Jusqu'à 1%.

Scénario d'exposition (2): Industriel composition

1. Scénario d'exposition (2)

Titre abrégé du scénario d'exposition:

Industriel composition

Liste des descriptions d'utilisation:

Catégorie de secteur d'utilisation (SU) : SU10
 Catégorie de processus (PROC) : PROC1, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15
 Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC) : ERC2

Liste des désignations des scénarios de travailleur de contribution et PROC correspondants:

PROC1 Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable. Utilisation des substances dans un système confiné de haute intégrité, présentant un faible potentiel d'expositions, p. ex. tout échantillonnage à l'aide de systèmes en boucle fermée.
 PROC3 Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation). Fabrication par lots d'un produit chimique ou formulation, au cours de laquelle la manipulation prédominante a lieu sous confinement, p. ex. par transferts en circuits clos, mais présentant quelques possibilités de contact avec les substances chimiques, p. ex. lors de l'échantillonnage.
 PROC5 Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants). Fabrication ou formulation de produits chimiques ou d'articles utilisant des technologies faisant appel au mélange de matières solides ou liquides et dont le processus se déroule par étapes, chacune pouvant présenter une possibilité de contact important.
 PROC8a Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées. Échantillonnage, chargement, remplissage, transfert, déversement, ensachage dans des installations non spécialisées. Il faut s'attendre à une exposition liée à la formation de poussières, vapeurs, aérosols ou débordements et au nettoyage des équipements.

PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands contenants, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées. Échantillonnage, chargement, remplissage, transfert, déversement, ensachage dans des installations spécialisées. Il faut s'attendre à une exposition liée à la formation de poussières, vapeurs, aérosols ou débordements et au nettoyage des équipements.

PROC9 Transfert de substance ou préparation dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage). Chaînes de remplissage spécialement conçues pour capturer les émissions de vapeurs et d'aérosols et minimiser les débordements.

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire. Utilisation de substances en laboratoire à petite échelle (< 1 l ou 1 kg).

Désignation du scénario environnemental de contribution et ERC correspondant:

ERC2 Formulation de préparations. Mélange et composition de substances dans des préparations dans tout type d'industrie de formulation tels que des peintures, produits à faire soi-même, colles à pigment, combustibles, produits ménagers (produits de nettoyage), lubrifiants, etc.

Explications supplémentaires:

Formulation, emballage et réemballage de la substance et de ses mélanges dans des opérations continues ou par lots, y compris le stockage, les transferts de matière, le mélangeage, le pressage de tablettes, la compression, la granulation, l'extrusion, l'emballage à petite et grande échelle, l'échantillonnage, la maintenance et les activités de laboratoire associées.

Application industrielle.

Pour plus d'informations sur les descriptions d'utilisation standardisées, reportez-vous aux directives de l'AEP (Agence européenne des produits chimiques) concernant les informations requises et l'évaluation de la sécurité chimique, au chapitre R.12 relatif au système de description (http://guidance.echa.europa.eu/docs/guidance_document/information_requirements_r12_en.pdf).

2. Les conditions d'utilisations affectant l'exposition**2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs**

Généralités:	Les normes d'hygiène professionnelle en vigueur sont appliquées. Fumer, manger et boire sont interdits sur le lieu de travail. Les liquides renversés sont nettoyés immédiatement. Les employés doivent avoir suivi la formation de base et porter des gants résistants aux produits chimiques. Éviter le contact avec les yeux.
Caractéristiques du produit:	Concentration de la substance : - PROC8a, PROC9: Jusqu'à 25% (une approche de réduction de concentration linéaire est utilisée). - PROC3, PROC5: Jusqu'à 25%. - PROC1, PROC8b, PROC15: Jusqu'à 100%. Etat physique : liquide. Pression de vapeur : 1 Pa. Fugacité : Faible.
Fréquence et durée de l'utilisation/exposition:	Durée : 5 jours par semaine - PROC3, PROC5, PROC8a : 1-4 heures/jour. - PROC1, PROC8b, PROC9 : 15 minutes à 1 heure/jour. - PROC15 : <15 minutes.
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	Surface cutanée exposée : - PROC1, PROC3, PROC15 : 240 cm ² (une main, paume uniquement). - PROC5, PROC9 : 480 cm ² (deux mains, paume uniquement). - PROC8a, PROC8b : 960 cm ² (deux mains).
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs:	Lieu : Utilisation intérieure. Domaine : usage industriel.
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:	Ventilation générale : - PROC1, PROC3, PROC5, PROC8b, PROC9, PROC15 : Ventilation générale de base (renouvellement d'air de 1-3 volumes par heure) : 0 %. - PROC8a : Ventilation générale étendue (renouvellement d'air de 5-10 volumes par heure) : 70 %. Confinement : - PROC1 : Système fermé (contact minimal lors des opérations de routine). - PROC3 : Procédé par lot fermé avec exposition occasionnelle contrôlée. - PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15 : Non. Ventilation locale : - PROC1, PROC8a, PROC9, PROC15 : Non requis. - PROC3, PROC5 : oui (efficacité de 90 %). - PROC8b : oui (efficacité de 95 %).

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé:

Protection respiratoire : Non requis.
 Protection dermique :
 - PROC1, PROC3, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15 : Oui (gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN374 avec formation de base des salariés), Gants APF 10 (efficacité dermique minimale : 90 %).
 - PROC5: Oui (gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN374 avec formation spécifique à l'activité), Gants APF 20 (efficacité dermique minimale : 95 %).

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation REACH:

Les normes d'hygiène professionnelle en vigueur sont appliquées.
 Les opérations/tâches manuelles doivent être limitées au strict minimum.
 Les éclaboussures et le renversement de liquide sont à éviter.
 Le contact avec des outils et des objets contaminés doit être évité.
 Nettoyage régulier des équipements et du lieu de travail.
 Formation du personnel aux pratiques métier recommandées.
 Supervision en place pour veiller à l'application des mesures de réduction des risques et au respect des conditions d'exploitation.

2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Généralités: Aucun risque pour l'environnement n'ayant été identifié, aucune évaluation de l'exposition ni aucune caractérisation du risque n'ont été effectuées.

3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Santé

Informations sur un scénario de contribution (1): PROC8a, PROC8b, PROC15

Méthode d'estimation d'exposition: EasyTRA 4.1.0 et ECETOC TRA Worker v3. Seuls les chiffres les plus élevés sont présentés ici.

Estimation d'exposition:

	<u>Voie d'exposition</u>	<u>Estimation de l'exposition</u>	<u>RCR</u>	<u>Remarques</u>
Travailleur, durable, systémique	Cutanée	1,371 mg/kg bw/jour	0.351648	PROC8b
Travailleur, durable, systémique	Inhalation	3.589 mg/m3	0.588347	PROC15
Travailleur, durable, systémique	Des voies d'exposition combinées	0,804289 mg/kg bw/jour	0.617424	PROC8a

RCR=ratio de caractérisation des risques (PEC/PNEC ou estimation de l'exposition/DNEL) ; PEC = concentration prévisible dans l'environnement.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Santé: Les expositions prévues ne devraient pas dépasser la dose moyenne dérivée sans effet DN(M)EL quand les mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation détaillées à la Section 2 sont appliquées. Quand d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents. Durée : 5 jours par semaine. PROC3, PROC5, PROC8a : 1- 4 heures/jour. PROC1, PROC8b, PROC9 : 15 minutes à 1 heure/jour. PROC15 : <15 minutes. Protection dermique : Oui (gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN374 avec formation de base des salariés). PROC1, PROC3, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15 : Gants APF 10 (efficacité dermique minimale : 90 %). PROC5: Gants APF 20 (efficacité dermique minimale : 95 %). Concentration de la substance : PROC8a, PROC9: Jusqu'à 25% (une approche de réduction de concentration linéaire est utilisée). PROC3, PROC5: Jusqu'à 25%. PROC1, PROC8b, PROC15: Jusqu'à 100%.

Scénario d'exposition (3): Utiliser des agents de nettoyage - industriel

1. Scénario d'exposition (3)

Titre abrégé du scénario d'exposition:

Utiliser des agents de nettoyage - industriel

Liste des descriptions d'utilisation:

Catégorie de processus (PROC) : PROC2, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13

Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC) : ERC4

Liste des désignations des scénarios de travailleur de contribution et PROC correspondants:

PROC2 Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée. Processus continus, mais dont la philosophie de conception ne vise pas spécifiquement la minimisation des émissions. Il n'est pas de haute intégrité et une exposition occasionnelle se produira p. ex. lors de l'entretien, de l'échantillonnage et des freinages des équipements.

PROC4 Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. Utilisation lors de la fabrication par lots d'un produit chimique présentant une possibilité importante d'exposition, p. ex. pendant la charge, l'échantillonnage ou le déversement de matière et lorsqu'une exposition est probable en raison de la nature de la conception.

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles. Techniques de dispersion dans l'air. Pulvérisation de revêtements de surface, adhésifs, produits lustrants/nettoyants, produits d'assainissement de l'air, sablage. Les substances peuvent être inhalées sous forme d'aérosols

L'énergie des particules d'aérosol peut nécessiter des contrôles particuliers de l'exposition; dans le cas de revêtements, une survaporisation peut entraîner un rejet dans les eaux usées et les déchets.

PROC8a Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à par-tir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées. Échantillonnage, chargement, remplissage, transfert, déversement, ensachage dans des installations non spécialisées. Il faut s'attendre à une exposition liée à la formation de poussières, vapeurs, aérosols ou débordements et au nettoyage des équipements.

PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à par-tir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées. Échantillonnage, chargement, remplissage, transfert, déversement, ensachage dans des installations spécialisées. Il faut s'attendre à une exposition liée à la formation de poussières, vapeurs, aérosols ou débordements et au nettoyage des équipements.

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau. Étalement à faible énergie des revêtements par exemple. Y compris le nettoyage de surfaces. Les substances peuvent être inhalées sous forme de vapeurs et la peau peut entrer en contact avec des gouttelettes, des éclaboussures, lors d'un essuyage et de la manipulation de surfaces traitées.

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage. Opérations de trempage. Traitement d'articles par trempage, versage, immersion, imbibition, dégorgement ou imprégnation de substances, y compris formage à froid ou matrice type résine. Inclut la manipulation d'objets traités (p. ex. après teinture, galvanisation). La substance est appliquée sur une surface par des techniques à faible énergie comme le trempage de l'article dans un bain ou le versage d'une préparation sur une surface.

Désignation du scénario environnemental de contribution et ERC correspondant:

ERC4 Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles. Utilisation industrielle d'agents dans des processus continus ou par lots en utilisant des équipements multi-usages ou spécialisés, au moyen de contrôle technique ou par intervention manuelle. Par exemple, des solvants utilisés pour des réactions chimiques, ou l'utilisation de solvants pour l'application de peinture, de lubrifiants pour le travail des métaux, d'agents de démoulage pour le coulage/modelage de polymères.

Pour plus d'informations sur les descriptions d'utilisation standardisées, reportez-vous aux directives de l'AEPC (Agence européenne des produits chimiques) concernant les informations requises et l'évaluation de la sécurité chimique, au chapitre R.12 relatif au système de description (http://guidance.echa.europa.eu/docs/guidance_document/information_requirements_r12_en.pdf).

2. Les conditions d'utilisations affectant l'exposition

2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Généralités: Selon l'article 14 (2a f) de la réglementation REACH (CE) n° 1907/2006, l'estimation de l'exposition et la caractérisation du risque ne sont pas nécessaires si le taux de la substance dans une préparation est de moins de 1 %.

2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Généralités: Aucun risque pour l'environnement n'ayant été identifié, aucune évaluation de l'exposition ni aucune caractérisation du risque n'ont été effectuées.

3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Selon l'article 14 (2a f) de la réglementation REACH (CE) n° 1907/2006, l'estimation de l'exposition et la caractérisation du risque ne sont pas nécessaires si le taux de la substance dans une préparation est de moins de 1 %.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Santé: Concentration de la substance : Jusqu'à 1% .

Scénario d'exposition (4): Utiliser des agents de nettoyage et lustrants - Professionnel

1. Scénario d'exposition (4)

Titre abrégé du scénario d'exposition:

Utiliser des agents de nettoyage et lustrants - Professionnel

Liste des descriptions d'utilisation:

Catégorie de processus (PROC) : PROC2, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13

Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC) : ERC8a, ERC8d

Liste des désignations des scénarios de travailleur de contribution et PROC correspondants:

PROC2 Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée. Processus continu, mais dont la philosophie de conception ne vise pas spécifiquement la minimisation des émissions. Il n'est pas de haute intégrité et une exposition occasionnelle se produira p. ex. lors de l'entretien, de l'échantillonnage et des freinages des équipements.

PROC4 Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. Utilisation lors de la fabrication par lots d'un produit chimique présentant une possibilité importante d'exposition, p. ex. pendant la charge, l'échantillonnage ou le déversement de matière et lorsqu'une exposition est probable en raison de la nature de la conception.

PROC8a Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à par-tir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées. Échantillonnage, chargement, remplissage, transfert, déversement, ensachage dans des installations non spécialisées. Il faut s'attendre à une exposition liée à la formation de poussières, vapeurs, aérosols ou débordements et au nettoyage des équipements.

PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à par-tir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées. Échantillonnage, chargement, remplissage, transfert, déversement, ensachage dans des installations spécialisées. Il faut s'attendre à une exposition liée à la formation de poussières, vapeurs, aérosols ou débordements et au

nettoyage des équipements.

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau. Étalement à faible énergie des revêtements par exemple. Y compris le nettoyage de surfaces. Les substances peuvent être inhalées sous forme de vapeurs et la peau peut entrer en contact avec des gouttelettes, des éclaboussures, lors d'un essuyage et de la manipulation de surfaces traitées.

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles. Techniques de dispersion dans l'air. Pulvérisation de revêtements de surface, adhésifs, produits lustrants/nettoyants, produits d'assainissement de l'air, sablage. Les substances peuvent être inhalées sous forme d'aérosols. L'énergie des particules d'aérosol peut nécessiter des contrôles avancés de l'exposition.

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage. Opérations de trempage. Traitement d'articles par trempage, versage, immersion, imbibition, dégorgement ou imprégnation de substances, y compris formage à froid ou matrice type résine. Inclut la manipulation d'objets traités (p. ex. après teinture, galvanisation). La substance est appliquée sur une surface par des techniques à faible énergie comme le trempage de l'article dans un bain ou le versage d'une préparation sur une surface.

Désignation du scénario environnemental de contribution et ERC correspondant:

ERC8a Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts. Utilisation intérieure d'adjuvants de fabrication par le grand public et les professionnels. L'utilisation entraîne (en général) un rejet direct dans l'environnement, par exemple, les détergents pour le lavage des vêtements, les liquides de machines à laver, les produits d'entretien pour véhicules (polish, lubrifiant, dégivrant), les solvants de peintures et revêtements ou les diffuseurs à air de parfums et d'aérosols.

ERC8d Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts. Utilisation extérieure d'adjuvants de fabrication par le grand public ou les professionnels. L'utilisation entraîne (en général) un rejet direct dans l'environnement, par exemple, les produits d'entretien pour véhicules (polish, lubrifiants, dégivrants, détergents), les solvants dans les peintures et colles.

Explications supplémentaires:

Application professionnelle.

Pour plus d'informations sur les descriptions d'utilisation standardisées, reportez-vous aux directives de l'AEPC (Agence européenne des produits chimiques) concernant les informations requises et l'évaluation de la sécurité chimique, au chapitre R.12 relatif au système de description (http://guidance.echa.europa.eu/docs/guidance_document/information_requirements_r12_en.pdf).

2. Les conditions d'utilisations affectant l'exposition**2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs**

Généralités: Selon l'article 14 (2a f) de la réglementation REACH (CE) n° 1907/2006, l'estimation de l'exposition et la caractérisation du risque ne sont pas nécessaires si le taux de la substance dans une préparation est de moins de 1 %.

2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Généralités: Aucun risque pour l'environnement n'ayant été identifié, aucune évaluation de l'exposition ni aucune caractérisation du risque n'ont été effectuées.

3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Selon l'article 14 (2a f) de la réglementation REACH (CE) n° 1907/2006, l'estimation de l'exposition et la caractérisation du risque ne sont pas nécessaires si le taux de la substance dans une préparation est de moins de 1 %.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Santé: Concentration de la substance : Jusqu'à 1% .

Scénario d'exposition (5): Utiliser des agents de nettoyage - Grand public**1. Scénario d'exposition (5)****Titre abrégé du scénario d'exposition:**

Utiliser des agents de nettoyage - Grand public

Liste des descriptions d'utilisation:

Catégorie de produit (PC) : PC31, PC35

Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC) : ERC8a, ERC8d

Désignation du scénario environnemental de contribution et ERC correspondant:

ERC8a Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts. Utilisation intérieure d'adjuvants de fabrication par le grand public et les professionnels. L'utilisation entraîne (en général) un rejet direct dans l'environnement, par exemple, les détergents pour le lavage des vêtements, les liquides de machines à laver, les produits d'entretien pour véhicules (polish, lubrifiant, dégivrant), les solvants de peintures et revêtements ou les diffuseurs à air de parfums et d'aérosols.

ERC8d Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts. Utilisation extérieure d'adjuvants de fabrication par le grand public ou les professionnels. L'utilisation entraîne (en général) un rejet direct dans l'environnement, par exemple, les produits d'entretien pour véhicules (polish, lubrifiants, dégivrants, détergents), les solvants dans les peintures et colles.

Explications supplémentaires:

PC31 : Produits lustrant et mélanges de cires.

PC35 : Produits de lavage et de nettoyage (y compris pro-duits à base de solvants).

Application à destination des consommateurs.

Pour plus d'informations sur les descriptions d'utilisation standardisées, reportez-vous aux directives de l'AEPC (Agence européenne des produits chimiques) concernant les informations requises et l'évaluation de la sécurité chimique, au chapitre R.12 relatif au système de description (http://guidance.echa.europa.eu/docs/guidance_document/information_requirements_r12_en.pdf).

2. Les conditions d'utilisations affectant l'exposition

2.1 Contrôle de l'exposition des consommateurs

Généralités: En l'état actuel des connaissances, il n'existe aucune préparation/formule contenant plus de 1 % de cette substance. Les utilisations de cette substance dans les produits de grande consommation n'ont pas été évaluées car aucun produit final en contenant plus de 1 % n'a été identifié.

2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Généralités: Aucun risque pour l'environnement n'ayant été identifié, aucune évaluation de l'exposition ni aucune caractérisation du risque n'ont été effectuées.

3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Selon l'article 14 (2a f) de la réglementation REACH (CE) n° 1907/2006, l'estimation de l'exposition et la caractérisation du risque ne sont pas nécessaires si le taux de la substance dans une préparation est de moins de 1 %.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Santé: Concentration de la substance : Jusqu'à 1% .

Scénario d'exposition (6): Utilisation dans le traitement de l'air

1. Scénario d'exposition (6)

Titre abrégé du scénario d'exposition:
Utilisation dans le traitement de l'air

Liste des descriptions d'utilisation:
Catégorie de produit (PC) : PC3
Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC) : ERC8a

Désignation du scénario environnemental de contribution et ERC correspondant:
ERC8a Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts. Utilisation intérieure d'adjuvants de fabrication par le grand public et les professionnels. L'utilisation entraîne (en général) un rejet direct dans l'environnement, par exemple, les détergents pour le lavage des vêtements, les liquides de machines à laver, les produits d'entretien pour véhicules (polish, lubrifiant, dégivrant), les solvants de peintures et revêtements ou les diffuseurs à air de parfums et d'aérosols.

Explications supplémentaires:
PC3 Produits d'assainissement de l'air.
Application à destination des consommateurs.

Pour plus d'informations sur les descriptions d'utilisation standardisées, reportez-vous aux directives de l'AEPC (Agence européenne des produits chimiques) concernant les informations requises et l'évaluation de la sécurité chimique, au chapitre R.12 relatif au système de description (http://guidance.echa.europa.eu/docs/guidance_document/information_requirements_r12_en.pdf).

2. Les conditions d'utilisations affectant l'exposition

2.1 Contrôle de l'exposition des consommateurs

Caractéristiques du produit: Concentration de la substance dans le produit : Jusqu'à 7%.
Fraction aérienne des matières non volatiles : 100%.
Fraction en poids de matières non volatiles : 1,5%

Quantités utilisées: Quantités appliquées pour chaque utilisation : Débit de création de masse en inhalation 0,000022 g/s pendant 2,88E4 s de durée de pulvérisation.

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition: Fréquence - couvre les fréquences d'utilisation : 150 fois/an.

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs: Modèle d'exposition par inhalation - couvre l'utilisation dans une pièce de 16 m3.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène: Ventilation générale : débit de ventilation : 1 l/heure.

2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Généralités: Aucun risque pour l'environnement n'ayant été identifié, aucune évaluation de l'exposition ni aucune caractérisation du risque n'ont été effectuées.

3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Santé

Informations sur un scénario de contribution (1): PC3
Méthode d'estimation d'exposition: ConsExpo v4.1.
Estimation d'exposition:

	<u>Voie d'exposition</u>	<u>Estimation de l'exposition</u>	<u>RCR</u>	<u>Remarques</u>
Consommateur, durable, systémique	Inhalation	0.02992 mg/m3	0.016622	

	<u>Voie d'exposition</u>	<u>Estimation de l'exposition</u>	<u>RCR</u>	<u>Remarques</u>
Consommateur, durable, systémique	Des voies d'exposition combinées	0,005048 mg/kg bw/jour	0.016622	

RCR=ratio de caractérisation des risques (PEC/PNEC ou estimation de l'exposition/DNEL) ; PEC = concentration prévisible dans l'environnement.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Santé: Les expositions prévues ne devraient pas dépasser la dose moyenne dérivée sans effet DN(M)EL quand les mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation détaillées à la Section 2 sont appliquées. Quand d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents. Concentration de la substance dans le produit : Jusqu'à 7%.

Scénario d'exposition (7): Utilisation grand public de produits cosmétiques

1. Scénario d'exposition (7)

Titre abrégé du scénario d'exposition:

Utilisation grand public de produits cosmétiques

Liste des descriptions d'utilisation:

Catégorie de produit (PC) : PC28, PC39

Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC) : ERC8a

Désignation du scénario environnemental de contribution et ERC correspondant:

ERC8a Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts. Utilisation intérieure d'adjuvants de fabrication par le grand public et les professionnels. L'utilisation entraîne (en général) un rejet direct dans l'environnement, par exemple, les détergents pour le lavage des vêtements, les liquides de machines à laver, les produits d'entretien pour véhicules (polish, lubrifiant, dégivrant), les solvants de peintures et revêtements ou les diffuseurs à air de parfums et d'aérosols.

Explications supplémentaires:

PC28 : Parfums, produits parfumés.

PC39 : Cosmétiques, produits de soins personnels.

Application à destination des consommateurs.

Pour plus d'informations sur les descriptions d'utilisation standardisées, reportez-vous aux directives de l'AEPC (Agence européenne des produits chimiques) concernant les informations requises et l'évaluation de la sécurité chimique, au chapitre R.12 relatif au système de description (http://guidance.echa.europa.eu/docs/guidance_document/information_requirements_r12_en.pdf).

2. Les conditions d'utilisations affectant l'exposition

2.1 Contrôle de l'exposition des consommateurs

Généralités: Pour les produits cosmétiques et de soin personnel, l'évaluation des risques est uniquement requise pour l'environnement selon REACH, la santé humaine étant couverte par d'autres législations.

2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Généralités: Aucun risque pour l'environnement n'ayant été identifié, aucune évaluation de l'exposition ni aucune caractérisation du risque n'ont été effectuées.

3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Pour les produits cosmétiques et de soin personnel, l'évaluation des risques est pas requise pour l'environnement selon REACH, la santé humaine étant couverte par d'autres législations.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Santé: Aucune autre mesure spécifique identifiée.

Scénario d'exposition (8): Autres utilisations par le grand public comme parfum

1. Scénario d'exposition (8)

Titre abrégé du scénario d'exposition:

Autres utilisations par le grand public comme parfum

Liste des descriptions d'utilisation:

Catégorie de produit (PC) : PC8

Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC) : ERC8a, ERC8d

Désignation du scénario environnemental de contribution et ERC correspondant:

ERC8a Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts. Utilisation intérieure d'adjuvants de fabrication par le grand public et les professionnels. L'utilisation entraîne (en général) un rejet direct dans l'environnement, par exemple, les détergents pour le lavage des vêtements, les liquides de machines à laver, les produits d'entretien pour véhicules (polish, lubrifiant, dégivrant), les solvants de peintures et revêtements ou les diffuseurs à air de parfums et d'aérosols.

ERC8d Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts. Utilisation extérieure d'adjuvants de fabrication

par le grand public ou les professionnels. L'utilisation entraîne (en général) un rejet direct dans l'environnement, par exemple, les produits d'entretien pour véhicules (polish, lubrifiants, dégivrants, détergents), les solvants dans les peintures et colles.

Explications supplémentaires:

PC8 Produits biocides (par exemple désinfectants, élimination des nuisibles) : Insecticides/répulsifs - liquide/adulte ; Insecticides/répulsifs - liquide/enfant ; Insecticides/répulsifs en pulvérisation ; Insecticides/répulsifs - pulvérisation post-application/enfant ; Désinfectants, concentration d'élimination de nuisibles <1%.

Application à destination des consommateurs.

Pour plus d'informations sur les descriptions d'utilisation standardisées, reportez-vous aux directives de l'AEPC (Agence européenne des produits chimiques) concernant les informations requises et l'évaluation de la sécurité chimique, au chapitre R.12 relatif au système de description (http://guidance.echa.europa.eu/docs/guidance_document/information_requirements_r12_en.pdf).

2. Les conditions d'utilisations affectant l'exposition

2.1 Contrôle de l'exposition des consommateurs

Généralités:	Désinfectants, concentration d'élimination de nuisibles <1% : Les utilisations de cette substance dans les produits de grande consommation n'ont pas été évaluées car aucun produit final en contenant plus de 1 % n'a été identifié.
Caractéristiques du produit:	Concentration de la substance dans le produit : Jusqu'à 1,4%. Insecticides/répulsifs en pulvérisation : - Fraction aérienne des matières non volatiles : 30%. - Fraction en poids de matières non volatiles : 1,8%
Quantités utilisées:	Quantités appliquées pour chaque utilisation : - Insecticides/répulsifs - liquide/adulte : 6 g. - Insecticides/répulsifs - liquide/enfant : 1,5 g. - Insecticides/répulsifs en pulvérisation : Débit de création de masse en inhalation 1,1 g/s pendant 19,8 s de durée de pulvérisation; Vitesse de contact dermique 269 mg/min pendant 19,8 s. Surface de contact de la peau - couvre une surface de contact de la peau jusqu'à: - Insecticides/répulsifs - liquide/adulte; Insecticides/répulsifs en pulvérisation : 17500 cm2. - Insecticides/répulsifs - liquide/enfant; Insecticides/répulsifs - pulvérisation post-application/enfant : 4800 cm2.
Fréquence et durée de l'utilisation/exposition:	La durée couvre l'exposition jusqu'à : - Insecticides/répulsifs - liquide/adulte; Insecticides/répulsifs - liquide/enfant : 180 minutes/ utilisation (dermique, orale). - Insecticides/répulsifs en pulvérisation : 19.8 secondes/utilisation (inhalation, dermique). - Insecticides/répulsifs - pulvérisation post-application/enfant : 3600 seconds/event (dermique); 60 minutes/utilisation (orale). Fréquence - couvre les fréquences d'utilisation : - Insecticides/répulsifs - liquide/adulte; Insecticides/répulsifs - liquide/enfant : 54 fois/an. - Insecticides/répulsifs en pulvérisation; Insecticides/répulsifs - pulvérisation post-application/enfant : 90 fois/an.
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	Taux d'ingestion : - Insecticides/répulsifs - liquide/adulte : 0,00133 mg/min. - Insecticides/répulsifs - liquide/enfant : 0,00083 mg/min. - Insecticides/répulsifs - pulvérisation post-application/enfant : 0,010496 mg/min.
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs:	Insecticides/répulsifs en pulvérisation : Couvre l'utilisation dans une pièce de 58 m3. Insecticides/répulsifs - pulvérisation post-application/enfant : Surface frottée 22 m2 ; Quantité pouvant être délogée 0,000082 g/cm2 ; Coefficient de transfert : 1,667 cm2/s. Fraction d'absorption : 100%.
Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène:	Insecticides/répulsifs en pulvérisation : Ventilation générale : débit de ventilation : 0,5 l/ heure.
2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Généralités:	Aucun risque pour l'environnement n'ayant été identifié, aucune évaluation de l'exposition ni aucune caractérisation du risque n'ont été effectuées.

3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Santé

Informations sur un scénario de contribution (1): PC8

Méthode d'estimation d'exposition: ConsExpo v4.1. Seuls les chiffres les plus élevés sont présentés ici.

Estimation d'exposition:

Voie d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR	Remarques
-------------------	----------------------------	-----	-----------

	<u>Voie d'exposition</u>	<u>Estimation de l'exposition</u>	<u>RCR</u>	<u>Remarques</u>
Consommateur, durable, systémique	Cutanée	0,35752 mg/kg bw/jour	0.148967	Insecticides/répulsifs - liquide/enfant
Consommateur, durable, systémique	Inhalation	0.005683 mg/m3	0.003157	Insecticides/répulsifs en pulvérisation
Consommateur, durable, systémique	Orale	0,00025 mg/kg bw/jour	0.00025	Insecticides/répulsifs - pulvérisation post-application/enfant
Consommateur, durable, systémique	Des voies d'exposition combinées	0,357556 mg/kg bw/jour	0.149002	Insecticides/répulsifs - liquide/enfant

RCR=ratio de caractérisation des risques (PEC/PNEC ou estimation de l'exposition/DNEL) ; PEC = concentration prévisible dans l'environnement.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Santé: Les expositions prévues ne devraient pas dépasser la dose moyenne dérivée sans effet DN(M)EL quand les mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation détaillées à la Section 2 sont appliquées. Quand d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents.